

## **Un sans-papiers condamné à la prison malgré l'absence d'un interprète parlant sa langue**

Par [Maïté Darnault, correspondante à Lyon](#) — 12 juin 2018 à 19:00



Manifestation de soutien à Fodé-Moussa Camara, le 4 mai devant le tribunal de Lyon. Photo Pablo Chignard. Hans Lucas pour Libération

**Fodé-Moussa Camara, un Guinéen affirmant être homosexuel, a été condamné à deux mois de prison ferme et deux ans d'interdiction de territoire pour s'être révolté lors de son expulsion. Une audience particulièrement déroutante.**

Début d'audience surréaliste au tribunal correctionnel de Lyon ce mardi après-midi, lors de la comparution de Fodé-Moussa Camara, Guinéen homosexuel de 29 ans, sans-papiers, incarcéré à la prison de Corbas. Le 3 mai, il avait refusé d'embarquer dans le vol destiné à l'expulser vers Conakry, par peur de représailles dans son pays d'origine. Le lendemain, avant que son jugement ne soit renvoyé, son avocate, M<sup>e</sup> Florence Alligier, avait requis la présence d'un traducteur, arguant que son client ne comprenait que partiellement le français. Ce mardi, une interprète, convoquée par le tribunal, s'avance à la barre. Elle prête serment, vient se placer aux côtés du prévenu. Fodé-Moussa Camara parle une des langues nationales guinéennes, le soussou, elle s'adresse à lui en bambara, en peul et en dioula, trois autres langues d'Afrique de l'Ouest. Il n'en comprend aucune.

Le président du tribunal, Edmond Duclos, s'étonne : «*Vous êtes en France depuis plusieurs années, et vous ne comprenez pas le français ?*» La traductrice, qui dit avoir prévenu le

tribunal qu'elle ne parle pas soussou, retente ses langues. Camara répond tantôt en français, tantôt en soussou. Et Duclos s'agace. Après cinq minutes d'un dialogue de sourds, l'audience est levée, les magistrats partent délibérer sur la nécessité d'une traduction. Ce n'est pas le cas, estiment-ils, de retour. M<sup>e</sup> Alligier s'insurge : «*Il est hors de question que cette audience ait lieu.*» «*Veuillez ne pas m'interrompre tout le temps*», rétorque le président. L'avocate quitte la salle, Fodé-Moussa Camara, debout, se cache le visage dans la main gauche. Duclos lui rappelle qu'il n'est «*pas obligé de répondre*» aux questions, il reste prostré.

## **Corps sans regard**

Le président du tribunal lit l'acte d'accusation, mais ses interlocuteurs ont déserté. Pas de défense devant le box en plexiglas, et dedans, un corps sans regard, tout de blanc vêtu, qui oscille imperceptiblement d'avant en arrière. Le malaise est palpable. «*Vous avez dit que vous préférez mourir ou aller en prison que de monter dans l'avion, en criant : s'il vous plaît, aidez-moi !*» détaille Edmond Duclos. C'est aussi lui qui lit, en son absence, les conclusions de l'avocate de Camara. L'accusé s'est assis, le visage toujours enfoui dans les mains. La procureure Françoise Delon requiert une interdiction de territoire de dix ans. Avant cela, elle s'étonne de cette «*bien étrange audience*» et tient à rappeler que Fodé-Moussa Camara a déjà été débouté en appel, en juin 2016 et en février 2017, d'une demande d'asile. Soulignant que le «*fait qu'il se réclame d'une homosexualité est apparu suffisamment peu étayé pour accéder au statut de réfugié*».

Verdict : Fodé-Moussa Camara est condamné à deux mois de prison avec maintien en détention et deux ans d'interdiction de territoire français, pour avoir tenté de se soustraire à une mesure d'éloignement consécutive à une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Son avocate va faire appel. «*C'est difficile de se prononcer sur un jugement qui n'en était pas vraiment un*, se désole Elodie Attia, militante de l'association Aides, proche de Fodé-Moussa Camara, venue de Nîmes pour assister au procès. *Son état est très préoccupant, la détention l'éprouve énormément, sa place n'est clairement pas en prison.*»

## **«Il peut dire oui alors qu'il n'a pas compris»**

Au sujet de l'*«amie*» française de Fodé-Moussa Camara, dont il a été question plusieurs fois dans les débats du tribunal, M<sup>e</sup> Alligier explique : «*J'ai passé des heures avec lui, une vingtaine, je peux dire qu'il ne comprend parfois pas le français, qu'il peut dire oui alors qu'il n'a pas compris. Je lui ai demandé s'il avait déjà eu une relation sexuelle avec une femme. J'ai précisé, pour être sûre de quoi on parlait, quitte à être trash, j'ai dit que ce n'est pas juste des bisous, mais qu'il y a le sexe de l'homme qui rentre dans celui de la femme. La réponse de mon client est non. Je lui ai demandé pour sa copine, il me répond : elle m'héberge, parfois elle me laisse l'appartement. Juste avant l'audience, je lui ai demandé comment il se désignerait. Il a répondu : en Guinée, je dirais pédé.*»

[Maïté Darnault correspondante à Lyon](#)